



## **RÈGLEMENT NUMÉRO 171-11**

### **VISANT LA MISE À JOUR ANNUELLE DES TARIFS**

#### ***AVIS PUBLIC***

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Le jeudi 10 décembre 2020, à 14 h 30, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a adopté le *Règlement numéro 171-11 visant la mise à jour annuelle des tarifs*.

L'adoption du Règlement numéro 171-11 a comme objet de modifier le *Règlement numéro 171 concernant la tarification de certains services*.

L'avis de motion de ce règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du budget du conseil de la MRC du 25 novembre 2020.

Une copie du règlement peut être consultée aux bureaux de la MRC de Marguerite-D'Youville.

Donné à Verchères, le 11 décembre 2020.

Sylvain Berthiaume  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville tenue par vidéoconférence, considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois et l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, renouvelant l'état d'urgence sanitaire et obligeant la tenue de la séance du conseil sans la présence du public, **le jeudi 10 décembre 2020, à 14 h 30**, et à laquelle sont présents :

Madame la préfet Suzanne Roy, madame la mairesse Maud Allaire de Contrecoeur, messieurs les maires Daniel Plouffe de Calixa-Lavallée, Stéphane Williams de Saint-Amable, Martin Damphousse de Varennes et Alexandre Bélisle de Verchères, ainsi que monsieur le conseiller Mario Lemay de Sainte-Julie, formant quorum.

### Résolution 2020-12-372

#### Règlement numéro 171-11 visant la mise à jour annuelle des tarifs

ATTENDU que l'article 678 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) permet au conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville d'adopter tout règlement requis pour l'exploitation d'un service;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les tarifs de certains services;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cette fin et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du budget du 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le règlement soumis pour adoption a été présenté séance tenante par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), et que ledit règlement ne présente aucun changement;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams  
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER, tel que rédigé et remis aux membres du conseil lors de la séance du 25 novembre 2020 sous le numéro SE/20201125-9.3 et présenté séance tenante par le directeur général et secrétaire-trésorier, le *Règlement numéro 171-11 visant la mise à jour annuelle des tarifs*, faisant partie intégrante de la présente, comme s'il était ici tout au long reproduit.

**ADOPTÉE**

COPIE certifiée conforme  
à Verchères, le 11 décembre 2020



Sylvain Berthiaume  
Directeur général et secrétaire-trésorier